

Aménagement de la RD 115

Bourg d'AUSSAC

SUIVI DE TRAVAUX

COMPTE-RENDU N°4

Du : **mardi 20 11 2018**

Entités et adresses	Noms	Coordonnées			PRESENTS	INVITES A LA PROCH. REUN.
		Tél	Fax	E-mail		
Mairie Aussac vadalle	M. Liot Maire	05 45 20 61 60 06 77 77 12 14		mairie@aussac-vadalle.fr	x	x x x
ADA Aigre	M. Bourut	05 16 09 56 54		sbourut@cg16.fr	x	x x x
BETG mandataire 1 ter, rue de l'église 16140 AIGRE	M. Christophe TYRE	05.45.23.75.97 06.89.73.45.53		betg16@orange.fr	x	x x
Atelier du Sablier Le Cruzeau 16 120 Châteauneuf	Mme Anaïs ESCAVI	05 45 21 85 98 06 12 84 90 78		anais.escavi@atelier-du-sablier.fr	x	x
Scotpa LOT 1	M. Blévin M. Epron	05 45 68 04 80 06 76 78 10 19		d.epron@scotpa.fr	x	x x x
Lot 2 Entreprise Jardin Angoumois	M. Revault	05 45 65 80 10 06 08 24 56 18		Jardin.angoumois@wanadoo.fr	x	x x x
SDEG Et Allez	M. Beaulieu M. Vimpère			dbeaulieu@sdeg16.fr g.vimpere@allez.fr	x	x x x

Objet de la réunion :

Réunion de chantier

Remarque particulière

Le présent compte-rendu de chantier est transmis par messagerie électronique aux intervenants ci-dessus, qui ont un délai de 5 jours ouvrés pour transmettre leurs observations au maître d'oeuvre. Faute de quoi, les mesures et décisions prises dans ledit compte-rendu sont considérées comme acceptées par les intervenants et s'imposent à eux.

1. AVANT PROPOS

La commune d'Aussac Vadalle engage l'aménagement du village d'Aussac, traversé par la RD 115.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	VRD
2	Aménagements paysagers et mobilier

2. ATTRIBUTION DES LOTS

- LOT N°1 VRD
- SCOTPA

ZE Les Savis
BP 10554
16160 GOND-PONTOUVRE
Tél. : 05 45 68 04 80
Fax : 05 45 68 74 40

- LOT N°2 **Aménagements paysagers**

ENTREPRISE JARDINS DE L'ANGOUMOIS
16310 Montemboeuf
05 45 65 80 10

3. RAPPEL ADMINISTRATIF

- Marché à procédure adaptée
- Entreprise titulaire du lot n°1 : SCOTPA notifié le 27 08 2018
- Entreprise titulaire du lot n°2 : Jardins de l'Angoumois le notifié le 30 08 2018
- Envoi des OS :
 - LOT 1 : OK
 - LOT 2 : OK

NB : Les situations financières doivent être présentées en trois exemplaires originaux.
Le dossier d'ouvrage exécuté doit être présenté impérativement lors de la réception définitive.

4. DELAIS DES TRAVAUX

LOT 1 : VRD

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 01 10 2018 au 30 10 2018
- Réalisation des travaux phase 1
 - à compter du : **05 11 2018**
 - Jusqu'au : **20 12 2018**
- Réalisation des travaux phase 2
 - à compter du : **07 01 2019**
 - Jusqu'au : **20 02 2019**
 - **arrêt pendant le mürissement des enrobés**
 - **marquage et résine : semaine 17 avril 2019**

Ce planning tient compte des délais nécessaires à l'intervention sur le réseau de communication, à la dépose des anciens mâts (programmation non connue), aux congés de Noel 2018.

Le chantier doit être terminé première semaine de MAI 2019.

L'entreprise fournit un planning d'intervention.

LOT 2 : PAYSAGE

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 15 01 2019 au 15 02 2019
- Réalisation des travaux
 - à compter du : **15 02 2019**
 - Jusqu'au : **15 03 2019**

5. RESEAUX EXISTANTS

Les entreprises procèdent au DICT.

Il est rappelé que l'intervention SDEG n'est pas terminée :

- câblage Orange
- dépose des anciens mâts

6. COORDINATION SPS :

sans objet

7. INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER

- **Pose du panneau de chantier selon les informations données par la mairie quant aux subventions : SCOTPA doit recueillir les informations auprès de la mairie URGENT**
- Pose de la cabane de chantier
- Base de vie :
 - zone parking arrêt bus

8. CONTRAINTES DE CHANTIER

Les entreprises titulaires du marché devront tenir compte des contraintes suivantes :

- Respect des recommandations du CCTP contre toute forme de pollution
- Ne pas ouvrir les terrassements à plusieurs endroits
- obtenir les autorisations pour les accès au chantier
- Respect de la sécurité des usagers et riverains
- Chantier propre, ordonné, sécurisé, sans divagation
- attention passage Bus collège matin et soir :
 - vu avec le CD16 (région) et le transporteur Thorin
 - voir courriel du 25 octobre :

- *Les travaux sont maintenus en route barrée sauf riverain et sauf bus scolaire, panneau à prévoir sur la signalisation de déviation.*
- *A propos des bus scolaires :*
 - *Vu avec M. Thorin : le bus de 8h05 doit être autorisé à passer, le bus de 18h03 (chantier inoccupé) doit pouvoir passer, le bus du mercredi de 14h08, également.*

NB : La ligne LR 23 n'est pas interceptée (à priori plan de la pièce jointe pas à jour)

9. GESTION DES DECHETS DE CHANTIER

Conformément au marché, l'entreprise assurera la gestion des déchets de chantier :

- Déchets produits par l'entreprise à gérer au quotidien par le chef de chantier : benne spécifique
- Démolition de maçonnerie, béton divers: évacuation en ISDI
- Rabotage de chaussée : évacuation en ISDI ou ré employé
- Démolition des trottoirs en béton : évacuation en ISDI

10. ORGANISATION DU DEBUT DU CHANTIER

A faire pendant la préparation de chantier par le titulaire :

- Arrêtés de circulation : à priori OK copie à BETG
- Mettre en place la signalisation de chantier y compris de déviation si nécessaire immédiatement
- Panneau de chantier : **scotpa va recevoir les informations de subventions URGENT**
- DICT : OK
- Déclaration des sous-traitants (article 1.3 du CCAP)
- Vérification des altitudes TN et formuler les observations avant le début des travaux
- Le constat d'huissier, à la charge du lot 1, un exemplaire-copie- doit être fourni au maître d'oeuvre (qui transmettra au maître d'ouvrage) : **retour scotpa ?**

11. ENCADREMENT DU CHANTIER

- lot 1 :
 - Direction Travaux : M. Epron 06 76 78 10 19
 - Chef de chantier : M. Arnault 06 63 35 84 71
 -
- lot 2 :
 - Direction Travaux : M. Revault 06 08 24 56 18
 - Chef de chantier : à déterminer

12. POINTS VUS CE JOUR

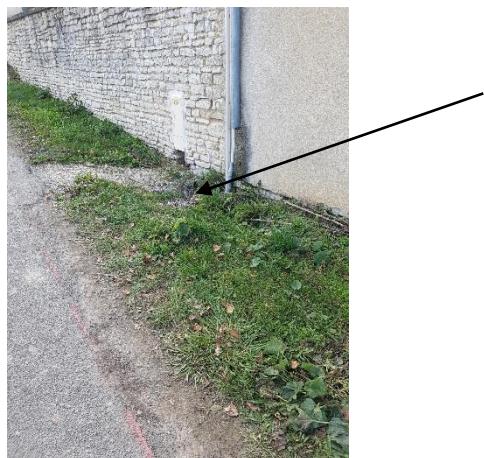
Pose pluvial devant la zone pavillonnaire

- Pose canalisation terminé
- Fossé à ouvrir vers le transformateur

Pluvial devant la mare

- Le déversoir est traité par un caniveau à grille sur toute l'ouverture du muret
- Piquage dans le regard existant
- L'ouvrage fonte avaloir est une contrainte pour intégrer un trottoir de 1.40m ; il est proposé de le mettre à niveau du futur trottoir et de prévoir une plaque perforée (effet grille pour avaler les eaux)
- Dès la pose des bordures faire, un point sera fait pour valider
- La maçonnerie à cet endroit ne doit pas être opérée avec un béton gris peu esthétique en dehors de joints étroits peu visibles

Pluvial issu d'une enceinte privée



- Le riverain a interpellé le chef de chantier sur une canalisation. Elle avait été repérée lors des études et sera maintenue...ainsi que la forme en noue de l'accotement.

Rappel : Futur candélabre

- Un massif à reculer : intervention M. Vimpère ?.



Pose bordure

- Rue Charmille vers l'entrée : terminée
 - Rue du Four vers l'entrée : terrassement en cours
 - La livraison du béton sera peut être rendue difficile en raison des difficultés de circulation.
-
- Rappel : sur le trottoir le long des pavillons, toutes les traversées reçoivent un passage bas.

Entrée riveraine

- Les entrées riveraines sont traitées jusqu'au seuil de portail
- L'entrée après le dépôt verre est arrêté au coffret
- Pour les entrées en contre pente, une bande perméante est préservée des deux côtés pour l'évacuation des eaux

Trottoir venant du bourg avant la rue de Charmille

- Esthétiquement, le trottoir sera côté voie et le parterre planté en pied de mur.

Ecluse du transformateur

- En optimisant la largeur de stationnement, le conteneur à verre pourra être placé derrière.

Questions à débattre lundi prochain

- Entrée riveraine de la parcelle communale avec le puits
 - Au plan des travaux, elle est maintenue en herbe, toutefois, une amorce d'entrée peut être faite face au portail
- Large trottoir entre la rue du Four et la rue de Perron
 - Il est donc prévu un espace minéral le long de la voie et un parterre planté en pied de mur
 - Cet espace minéral avait, lors de la conception, été prévu pour un stationnement d'appoint...
 - La plantation des arbres étant impossible à l'entrée du village, il serait intéressant de débattre sur la plantation de 2 à 3 sujets à cet endroit



- Amorce ruelle de l'église
 - Pour des raisons esthétiques, cette amorce sera traitée qualitativement : béton lavé ou extension des résines pavés ?
- Délaissé en béton clair face à la ruelle de l'église
 - M. Epron émet un doute quant à la finition de cet espace, espace libéré en raison de la diminution de la largeur de chaussée. A voir ?

13. REUNION DE CHANTIER

Le mardi à 14h30

Prochaine réunion : mardi 27 novembre